

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 8 juillet 2021

Six Espaces France Services (EFS) supplémentaires dans le département

Violaine DEMARET, Préfète des Alpes-de-Haute-Provence, se félicite de l'annonce de la labellisation, au 1^{er} juillet 2021, de six espaces France services supplémentaires dans le département. Ainsi, à l'issue d'une nouvelle vague d'audit réalisée pour le compte de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), les maisons de services au public d'Annot, La Motte du Caire, Moustiers-Sainte-Marie, Valensole et Seyne-les-Alpes (à compter de septembre 2021) deviennent des Espaces France Services. Enfin, la création d'un Espace France Services à Oraison est officialisée.

Avec ces six nouveaux espaces, le département des Alpes-de-Haute-Provence compte quinze structures labellisées avec les EFS de Banon, Barcelonnette, Castellane, Châteaux-Arnoux-Saint-Auban, Digne-les-Bains, Forcalquier, Manosque, Sisteron et Saint-André-les-Alpes. L'objectif de couvrir chaque canton à minima d'un espace France Services, énoncé dans l'Agenda rural, est donc atteint, en tenant compte des cas particuliers de Manosque et Digne-les-Bains.

Les espaces France Services simplifient la relation des usagers aux services publics, en permettant aux administrés de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain, auprès d'agents polyvalents des structures regroupant plusieurs services. La mise en œuvre de ce programme national, annoncé par le Président de la République à l'issue du grand débat national, repose sur la labellisation des maisons de service au public (MSAP) en Espaces France Services (EFS) déjà existants et sur de nouvelles créations.

Les espaces France services proposent à minima les démarches relevant des organismes suivants :

- Caisse d'allocations familiales ;
- Ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Finances Publiques ;
- Caisse nationale d'Assurance maladie ;
- Caisse nationale d'Assurance vieillesse ;
- Mutualité sociale agricole ;
- Pôle emploi ;
- La Poste.

Partout sur le territoire, chaque Français doit pouvoir accéder à un espace France Services à moins de 30 minutes.

Ces structures sont ouvertes au moins cinq jours par semaine. Les plages horaires sont compatibles avec les horaires de travail des administrés.

Chaque espace doit disposer de deux personnes formées à l'accueil du public, et être capables d'apporter une réponse pour les démarches du quotidien.

Service de la communication et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10
04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex